



Les conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)

Interviennent pour vous accompagner dans la prévention et la prise en charge des pathologies respiratoires liées à l'environnement

Les pathologies respiratoires liées à l'environnement sont de plus en plus fréquentes, et ont des conséquences parfois graves.

L'habitat peut être un facteur aggravant des pathologies liées à l'environnement, et certaines habitudes comportementales prises par méconnaissance au sein du logement, peuvent accentuer ce risque.

Il vous est parfois difficile d'obtenir des informations précises sur les polluants et allergènes présents au domicile des patients, ainsi que sur les comportements au quotidien.

Suite à votre prescription, les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur réalisent une visite au logement des personnes afin de faire un diagnostic des risques liés à leur environnement domestique.



En quoi consiste la visite d'un CMEI ?

- Recueil des données de l'habitat (température, humidité, ventilation, chauffage...)
- Constat visuel de sources de polluants biologiques et chimiques de l'environnement intérieur, avec prélèvements et analyses si nécessaire
- Recueil d'informations sur les habitudes et modes de vie des occupants
- Conseils au patient et à sa famille sur les pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur
- Recherche conjointe des moyens d'obtenir une éviction optimale des allergènes et polluants

Dans quels cas demander une visite ?

Lorsque l'environnement intérieur joue, ou semble avoir un rôle dans le déclenchement, la persistance ou l'aggravation d'une pathologie respiratoire. Par exemple :

- Pathologies respiratoires chroniques
- Pathologies allergiques
- Infections respiratoires récurrentes
- Infections respiratoires dans le cadre de l'immunodépression

Comment prescrire une visite de CMEI ?

Remplir la demande d'intervention de CMEI, téléchargeable sur le site internet des CMEI Hauts-de-France : www.cmei-hautsdefrance.fr et la renvoyer à la plateforme (coordonnées ci-dessous)

Adresser la demande par fax ou par courrier à la plateforme régionale des CMEI des Hauts-de-France.

Quelles sont les modalités de l'intervention ?

Suite à l'envoi de votre prescription, un CMEI prendra contact avec le patient afin de planifier une visite au domicile. La durée de la visite est d'environ deux heures. Le coût de la visite est pris en charge dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement.

A l'issue de la visite, un compte-rendu vous est envoyé ainsi qu'au patient.

La visite CMEI n'est pas un dispositif permettant, en première intention :

- de réaliser des prélèvements d'air ou d'identifier les moisissures
- de contribuer et d'aboutir à un relogement
- de contribuer à la résolution d'un litige entre bailleur et locataire(s)
- de contribuer à la résolution d'un litige de voisinage

Coordonnées de la plateforme CMEI Hauts-de-France :

Tél : 03 20 21 87 42

Fax : 03 20 21 87 40

Mail : cmei-hautsdefrance@appa.asso.fr

Site web : <http://www.cmei-hautsdefrance.fr>





DEMANDE D'INTERVENTION

d'un conseiller médical en environnement intérieur (CMEI)

A adresser par mail, par fax au **03 20 21 87 40** ou à l'adresse suivante :
Plateforme CMEI Hauts-de-France – APPA – Parc Eurasanté
235 avenue de la Recherche – 59 120 LOOS
cmei-hautsdefrance@appa.asso.fr / tel : 03 20 21 87 42

Le Docteur Téléphone :

Ville/Adresse : Courriel :

Cochez votre spécialité :

Médecin hospitalier : Oui Non

Médecine générale Pneumologie

Allergologie

ORL

Pédiatrie

Autre (préciser)

Souhaite que vous preniez contact avec la famille de :

Nom Prénom

Adresse Né(e) le

Sexe : F M

..... Téléphone :

Contexte médical

Diagnostic médical :

• Asthme ? Oui Non Si oui : Léger Modéré Sévère // Contrôlé Non contrôlé

Nombre de crises par an :

Nombre d'hospitalisation(s) pour asthme :

Facteurs favorisants et/ou déclenchant :

• Rhinite / Conjonctivite allergique ? Oui Non

• Infection ORL à répétition ? Oui Non

Pneumallergènes connus :

	Positif	Négatif	Non réalisé
Acarions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Blattes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chiens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moisissures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisez :

• PID ? Oui Non Si oui, Suspicion PHS

PHS avérée

Antigène identifié :

Autres pathologies ?

Autres informations que vous souhaitez nous transmettre :

En donnant votre accord, vous convenez et acceptez que les informations recueillies soient uniquement transmises à la plateforme CMEI Hauts-de-France et au conseiller en charge de la visite. Elles font l'objet d'un traitement informatique à des fins d'organisation et d'évaluation (application sécurisée, non diffusées à des tiers, pas d'utilisation commerciale). Conformément à la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à l'APPA – Plateforme CMEI (Tel : 03 20 21 87 42 / cmei-hautsdefrance@appa.asso.fr).

Date :

Accord
du patient (obligatoire) :

Signature
du Médecin :

